

D'une épistémologie des *lois* économiques à une épistémologie des *formes* institutionnelles

Duperthuy, Denis

IREGE-ECO

Université de Savoie

Les Parmerais - 74450 Le Grand Bornand

denis.duperthuy@univ-savoie.fr

M. Friedman dans son ouvrage sur l'économie positive développe une méthodologie qui vise à faire appliquer en économie les méthodes de la physique. Pour justifier son épistémologie positive, il s'appuie régulièrement, bien que sans jamais le citer, sur les travaux de K. Popper. Cette référence vise à fixer épistémologiquement une science économique tirailée par des tensions internes, a priori indépassables, entre paradigmes théoriques, mais aussi et surtout entre tenants de diverses méthodes de recherche (empiristes, théoriciens aprioristes...).

Force est de constater que M. Friedman en important en économie les critères poppériens, tenus pour référence épistémologique reconnue, a réussi le tour de force, inespéré à l'époque, de fédérer les économistes orthodoxes autour d'un noyau dur, tout en discréditant, pensait-il à jamais, les autres approches défendues par des courants de pensée concurrents.

Face à cet état de fait historico-épistémologique, la réaction a été modérée en science économique, ce qui a conduit à une acceptation quasi générale de la méthode hypothético-deductive et de ses principes, notamment l'existence supposée de lois. En épistémologie, les tentatives de déstabilisation des travaux de K. Popper se sont rapidement multipliées. Dès lors, la réflexion qu'il s'agit ici de lancer vise à interroger cette épistémologie des lois économiques sur laquelle se fonde non seulement l'économie orthodoxe, mais également une grande partie des travaux hétéodoxes. En insistant sur l'étude des comportements individuels, l'économie dominante et l'ensemble des recherches sur les rationalités en économie reprennent ipso facto une problématique en terme de lois naturelles qui dicteraient plus ou moins à l'individu ses comportements : la rationalité économique est le « pendant » intérieurisé des lois, elle est donc à voir comme un déterminisme situationnel au sens de H. Simon. Cette analyse individualiste a été à plusieurs reprises critiquée au sein de l'école de la Régulation par des chercheurs qui préfèrent s'appuyer sur l'étude d'entités holistiques.

L'objet de ce papier est de proposer quelques réflexions allant dans le sens d'une alternative à l'épistémologie poppérienne qui permette à l'hétéodoxie institutionnaliste d'offrir une alternative en terme de programme de recherche. Pour cela, il ne s'agira pas de rentrer dans le jeu de la critique de l'empirisme de l'économétrie ou encore de celle de l'irréalisme des hypothèses théoriques des modèles néoclassiques, il faut avant tout s'interroger, avec l'outil de la théorie des formes en mathématique (R. Thom) et les travaux de L. Wittgenstein, sur la nature du social afin de reconstruire une épistémologie holistique et qualitative qui internalise le rôle des formes institutionnelles; et qui dès lors pourra servir de support à une réflexion plus spécifique, en sciences sociales, sur le changement institutionnel. Cette épistémologie « institutionnaliste » prend appui sur deux interrogations distinctes mais complémentaires :

- Une interrogation épistémologique : il peut s'agir d'importer en sciences sociales une version améliorer des travaux de I. Lakatos qui permette de mettre en évidence le rôle crucial des règles sociales dans la construction des heuristiques des programmes de recherche.
- Une interrogation ontologique : les institutions, les règles sociales, les individus etc... sont des images au sens de L. Wittgenstein.